BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 504

## 57 – MOSELLE

## GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE THIONVILLE

## Ventes et cessions

904 453 412 RCS Thionville.
**TROISIEME ACTE.**
*Forme :* Société par actions simplifiée.
*Capital :* 600000.00 EUR.
*Adresse :* 4, Rue de l'Equerre, 57100 Thionville.
*Oppositions :* Art. L.236-15 du code de commerce.
*Commentaires :* FINDIS DEVELOPPEMENT société par actions simplifiée au capital de 56.325.581,33 euros Siège social : 7, rue du Tertre – Parc d'Activités Beaucouzé, 49070 Beaucouzé 824 539 894 RCS ANGERS « Société absorbante » TROISIEME ACTE Société par actions simplifiée au capital de 600.000 euros Siège social : 4 rue de l'Equerre, 57100 Thionville 904 453 412 RCS THIONVILLE « Société absorbée » FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé signé par voie électronique en date du 25 novembre 2025, les sociétés susvisées ont établi le projet de fusion par absorption de la société TROISIEME ACTE par la société FINDIS DEVELOPPEMENT. L'actif apporté par la société TROISIEME ACTE est égal à 15.082.373,90 € et le passif transmis à FINDIS DEVELOPPEMENT s'élève à 6.326.414,91 €. L'actif net apporté par la société TROISIEME ACTE s'établit donc à 8.755.959,00 €. Conformément à l'article L. 236-3 du Code de commerce, il ne sera procédé à aucun échange d'actions et en conséquence, à aucune augmentation de capital de la Société Absorbante, puisque la Société Absorbante détient, au jour du dépôt du projet de fusion au greffe du Tribunal de Commerce d'Angers et du Tribunal judiciaire de Thionville, la totalité des actions composant le capital de la Société Absorbante et qu'elle s'est engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion. Toutes les opérations effectuées par la société TROISIEME ACTE depuis le 1er avril 2025 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société FINDIS DEVELOPPEMENT. La société TROISIEME ACTE sera dissoute de plein droit, sans liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé au nom des sociétés FINDIS DEVELOPPEMENT et TROISIEME ACTE au greffe du Tribunal de Commerce d'Angers et du Tribunal judiciaire de Thionville le 25 novembre 2025 Pour avis.